Formation professionnelle et technique et formation continue
Direction de la formation continue et du soutien

5211 Entretien général d'immeubles

Fiches descriptives

Reconnaissance des acquis et des compétences

FP2009-12

Éducation, Loisir et Sport
Québec

LISTE DES COMPÉTENCES

ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES (5211)

CODE	ÉNONCÉ DES COMPÉTENCES
436212	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail
436222	Entretenir des outils et des appareils, gérer un petit entrepôt
436238	Effectuer l'entretien ménager d'un bâtiment
436244	Effectuer des travaux mineurs d'entretien général d'un bâtiment
436255	Effectuer des travaux simples d'entretien et de réparation en menuiserie
436282	Communiquer en milieu de travail
436266	Diagnostiquer des problèmes simples sur les systèmes de la mécanique du bâtiment
436295	Effectuer des travaux d'entretien sur un système de plomberie et chauffage
436304	Effectuer des travaux d'entretien sur un système de climatisation et de ventilation
436312	Effectuer des travaux d'entretien sur un système de protection incendie
436274	Effectuer des vérifications et des réparations mineures sur du matériel électrique
436323	Interpréter des plans de bâtiments
436333	Utiliser un micro-ordinateur
436343	Effectuer des tâches liées à l'administration d'un bâtiment et à l'application d'un plan d'urgence

EXPLICATION DES COMPÉTENCES

ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES (5211)

CODE	COMPÉTENCE	INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES	
436212	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail	Aménager de manière sécuritaire son lieu de travail. Connaître les risques liés au métier et, à l'aide des documents pertinents, identifier les mesures préventives et d'urgence correspondantes.	☐
436222	Entretenir des outils et des appareils, gérer un petit entrepôt	Organiser son travail, inventorier et disposer le matériel et les outils, entretenir les outils, les appareils électriques et motorisés.	☐
436238	Effectuer l'entretien ménager d'un bâtiment	Préparer et organiser son travail, choisir le matériel et les produits requis et effectuer des tâches liées à l'entretien ménager et saisonnier d'un bâtiment.	☐
436244	Effectuer des travaux mineurs d'entretien général d'un bâtiment	Préparer et organiser son travail et les tournées d'inspection, choisir le matériel requis, effectuer des tâches d'entretien correctif sur divers éléments d'un bâtiment.	☐
436255	Effectuer des travaux simples d'entretien et de réparation en menuiserie	Préparer et organiser son travail, choisir le matériel requis pour entretenir et réparer en menuiserie divers éléments d'un bâtiment.	☐
436282	Communiquer en milieu de travail	Communiquer avec les locataires, les autres employés, les fournisseurs et les divers intervenants du milieu de travail.	☐
436266	Diagnostiquer des problèmes simples sur les systèmes de la mécanique du bâtiment	Diagnostiquer divers problèmes simples en plomberie, en chauffage, en ventilation, en climatisation, en protection incendie et en électricité et en déterminer la ou les causes possibles.	☐
436295	Effectuer des travaux d'entretien sur un système de plomberie et chauffage	Vérifier et entretenir les accessoires et appareils sanitaires, systèmes de plomberie et de chauffage, pompes et conduits.	☐
436304	Effectuer des travaux d'entretien sur un système de climatisation et de ventilation	Planifier une tournée d'inspection, choisir le matériel requis pour inspecter les systèmes, en vérifier le fonctionnement, nettoyer, lubrifier, remplacer des composants. Compléter un rapport d'entretien.	☐
436312	Effectuer des travaux d'entretien sur un système de protection incendie	Interpréter les signaux d'un tableau d'alarme associés aux composants du système, vérifier les sous-systèmes, remplir un rapport et communiquer avec les personnes concernées.	☐

EXPLICATION DES COMPÉTENCES (suite)

ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES (5211)

CODE	COMPÉTENCE	INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES	
436274	Effectuer des vérifications et des réparations mineures sur du matériel électrique	Interpréter des fiches d'entretien, mesurer les paramètres des circuits électriques, en vérifier le fonctionnement et remplacer les composants défectueux.	☐
436323	Interpréter des plans de bâtiments	Repérer, sur un plan et dans le système réel, les systèmes électriques, de chauffage, de plomberie, de ventilation, de climatisation et de protection-incendie, ainsi que leurs composants.	☐
436333	Utiliser un micro-ordinateur	À l'aide d'un logiciel, saisir les données nécessaires aux fiches d'entretien, sauvegarder les données et produire un rapport.	☐
436343	Effectuer des tâches liées à l'administration d'un bâtiment et à l'application d'un plan d'urgence	Préparer les documents nécessaires à la location, expliquer les renseignements pertinents et traiter les plaintes. Effectuer une tournée d'inspection, appliquer un système de gestion des clés et planifier un exercice d'évacuation.	☐

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Pour chacune des compétences choisies, remplir une fiche descriptive.

2. Lire chaque phrase attentivement et cocher la case qui correspond le mieux à votre réponse.

3. Exemple :

Je suis capable
✓

Si vous êtes capable d'accomplir ce travail.

Je ne suis pas capable
✓

Si vous n'êtes pas capable d'accomplir ce travail.

J'ai besoin de précisions
✓

Si vous hésitez à répondre, soit parce que la phrase vous semble ambiguë, soit parce que des termes vous sont inconnus ou peu familiers, soit parce que vous n'êtes pas certaine ou certain d'être capable d'accomplir ce travail, soit parce que vous avez besoin de plus d'information, etc.

4. Pour chaque compétence, des conditions de reconnaissance sont décrites dans la fiche descriptive. Les conditions de reconnaissance sont divers moyens utilisés pour évaluer la compétence choisie.

   Lire attentivement chacune de ces conditions ainsi que sa description et choisir celle qui vous semble la plus appropriée. Le choix définitif se fera au moment de la rencontre de validation.

Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail 436212

	DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Aménager son lieu de travail de façon sécuritaire.	☐	☐	☐
2	Décrire des mesures préventives appropriées aux tâches comportant : - la manipulation de produits dangereux (contaminants, produits toxiques); - l'utilisation d'outils; - l'utilisation d'équipement motorisé (électrique et à essence).	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
3	Sélectionner les équipements de protection nécessaires aux tâches comportant : - la manipulation de produits dangereux (contaminants, produits toxiques); - l'utilisation d'outils et d'équipement motorisé.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
4	Décrire les techniques sécuritaires pour le levage et le déplacement de charges.	☐	☐	☐
5	Donner la signification des pictogrammes (symboles) du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail), que l'on trouve sur des produits ou du matériel industriels (exemples : bonbonnes, produits de nettoyage, etc.).	☐	☐	☐
6	Décrire certaines mesures à prendre dans une situation d'urgence (incendie, déversement, accident de travail, etc.).	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ATTESTATION DE RÉUSSITE DU COURS « SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION »

C3 – ATTESTATION DE RÉUSSITE DU COURS « SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION »

C4 – ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence APPLIQUER LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence APPLIQUER LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL peut être reconnue à la suite de la présentation de l'attestation de réussite du cours « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » avec mention SIMDUT, délivrée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction).

C3 – La compétence APPLIQUER LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL peut être reconnue à la suite de la présentation de l'attestation de réussite du cours « Santé et sécurité générale pour les travaux publics et de construction » avec mention SIMDUT, délivrée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM).

C4 – La compétence APPLIQUER LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur l'aménagement d'un lieu de travail, sur les mesures de sécurité et les moyens de protection liés aux tâches du métier, sur les techniques de levage et de déplacement de charges, sur la connaissance des symboles du SIMDUT et sur les mesures à prendre en situation d'urgence.

Entretien des outils et des appareils, gérer un petit entrepôt 436222

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Pour un approvisionnement constant : - évaluer les besoins en matériaux, en produits et pièces d'équipement; - tenir à jour une liste de fournisseurs et de matériaux; - placer des commandes; - assurer un suivi d'inventaire.	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
2	Disposer le matériel et les outils selon les secteurs d'activités.	☐	☐	☐
3	Ranger des produits dangereux selon les mesures applicables de santé et de sécurité.	☐	☐	☐
4	À partir d'un manuel du fabricant ou d'une fiche d'entretien, entretenir (nettoyage, lubrification, affûtage, etc.) des : - outils manuels (exemple : ciseau à bois); - outils électriques (exemple : perceuse); - appareils motorisés (exemples : polisseuse, tondeuse).	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
5	Appliquer les règles de santé et de sécurité pour l'ensemble des opérations.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ENTRETIEN DES OUTILS ET DES APPAREILS, GÉRER UN PETIT ENTREPÔT peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence ENTRETENIR DES OUTILS ET DES APPAREILS, GÉRER UN PETIT ENTREPÔT peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur l'estimation des besoins et l'approvisionnement en matériaux, produits et pièces d'équipement, le classement du matériel et des outils, le rangement de produits dangereux et l'organisation des lieux;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer l'entretien d'outils manuels et électriques et d'appareils motorisés.

C3 – La compétence ENTRETENIR DES OUTILS ET DES APPAREILS, GÉRER UN PETIT ENTREPÔT peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur l'estimation des besoins et l'approvisionnement en matériaux, produits et pièces d'équipement, le classement du matériel et des outils, le rangement de produits dangereux et l'organisation des lieux;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer l'entretien d'outils manuels et électriques et d'appareils motorisés.

Effectuer l'entretien ménager d'un bâtiment 436238

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	À l'aide de directives : - préparer les produits et les chariots; - planifier une routine d'entretien ménager.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Appliquer le mode d'emploi du fabricant pour la préparation et l'utilisation des différents produits d'entretien ménager.	☐	☐	☐
3	Nettoyer des : - salles de toilettes; - vitres intérieures et extérieures de fenêtres.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
4	À l'aide des produits et de l'équipement nécessaires : - décaper et neutraliser un plancher; - appliquer un scellant et un fini; - laver un plancher.	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
5	Corriger le fini des planchers par polissage par vaporisation (*spray buff*).	☐	☐	☐
6	Pour l'entretien hivernal et en tenant compte des différentes surfaces : - choisir des abrasifs; - épandre les abrasifs dans les allées piétonnières et les aires de stationnement.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
7	Pour l'entretien d'une piscine ou d'un spa et selon les règlements municipaux et provinciaux, choisir et doser les produits nécessaires au maintien de la qualité de l'eau.	☐	☐	☐
8	Remplir une fiche ou un rapport d'entretien (travaux effectués, produits ou matériel utilisés).	☐	☐	☐
9	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail pour les travaux d'entretien et pour l'utilisation des produits.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER L'ENTRETIEN MÉNAGER D'UN BÂTIMENT peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER L'ENTRETIEN MÉNAGER D'UN BÂTIMENT peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur l'organisation du travail, sur le mode d'emploi des produits d'entretien ménager, sur les techniques de décapage et de neutralisation d'un plancher, sur le choix et l'épandage d'abrasifs durant la saison hivernale et sur les procédures d'entretien d'une piscine ou d'un spa;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer diverses tâches de nettoyage, à appliquer un scellant et un fini sur un plancher et à restaurer le fini d'un plancher par polissage par vaporisation (*spray buff*).

Explication des conditions de reconnaissance

C3 – La compétence EFFECTUER L'ENTRETIEN MÉNAGER D'UN BÂTIMENT peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

– d'un entretien portant sur l'organisation du travail, sur le mode d'emploi des produits d'entretien ménager, sur les techniques de décapage et de neutralisation d'un plancher, sur le choix et l'épandage d'abrasifs durant la saison hivernale et sur les procédures d'entretien d'une piscine ou d'un spa;

et

– de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer diverses tâches de nettoyage, à appliquer un scellant et un fini sur un plancher et à restaurer le fini d'un plancher par polissage par vaporisation (*spray buff*).

Entretien des travaux mineurs d'entretien général d'un bâtiment 436244

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	À l'aide d'une fiche d'entretien : - planifier une tournée d'inspection; - choisir les outils, les matériaux et l'appareillage.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Effectuer l'inspection de l'ensemble des éléments d'un bâtiment (toiture, revêtement, balcons, systèmes pluviaux, etc.).	☐	☐	☐
3	À l'aide de la documentation technique ou de directives : - colmater des fissures sur des revêtements de plâtre et de béton; - effectuer des travaux mineurs de peinture ou de vernissage; - réparer des revêtements en céramique; - remplacer des serrures, des pentures ou des ferme-portes; - remplacer des vitres et des moustiquaires; - installer des accessoires (exemples : tablettes, tringles à rideaux, boîtes aux lettres et barres d'appui).	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
4	Remplir une fiche ou un rapport d'entretien (travaux effectués, produits ou matériel utilisés).	☐	☐	☐
5	Appliquer les règles de santé et de sécurité pour l'ensemble des travaux.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ENTRETIEN DES TRAVAUX MINEURS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'UN BÂTIMENT peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX MINEURS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'UN BÂTIMENT peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur la planification et l'exécution d'une tournée d'inspection et sur la production d'une fiche ou d'un rapport d'entretien;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer des travaux mineurs d'entretien, d'installation, de remplacement et de réparation de certains éléments d'un bâtiment.

C3 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX MINEURS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'UN BÂTIMENT peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur la planification et l'exécution d'une tournée d'inspection et sur la production d'une fiche ou d'un rapport d'entretien;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer des travaux mineurs d'entretien, d'installation, de remplacement et de réparation de certains éléments d'un bâtiment.

Effectuer des travaux simples d'entretien et de réparation en menuiserie 436255

	DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Effectuer des travaux d'ajustement et de lubrification sur des : - portes et des fenêtres (poignées et charnières); - panneaux et des tiroirs d'armoires.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Effectuer des travaux simples de réparation sur des : - cloisons; - planchers; - escaliers; - toitures.	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
3	Appliquer les règles de santé et de sécurité pour l'ensemble des travaux.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX SIMPLES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION EN MENUISERIE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX SIMPLES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION EN MENUISERIE peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur l'ajustement et la lubrification de portes et de fenêtres d'un bâtiment, de panneaux et de tiroirs d'armoires;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer des réparations simples en menuiserie.

C3 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX SIMPLES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION EN MENUISERIE peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur l'ajustement et la lubrification de portes et de fenêtres d'un bâtiment, de panneaux et de tiroirs d'armoires;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer des réparations simples en menuiserie.

Communiquer en milieu de travail 436282

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Décrire les avantages d'une communication efficace avec des usagers, des locataires et des fournisseurs.	☐	☐	☐
2	Décrire les avantages d'expliquer clairement un problème technique à une ou un spécialiste de métier (plombier, électricien, entrepreneur, etc.).	☐	☐	☐
3	Décrire les avantages d'un rapport ou d'un compte-rendu.	☐	☐	☐
4	Décrire des moyens pour désamorcer des situations critiques (plaintes).	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence COMMUNIQUER EN MILIEU DE TRAVAIL peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence COMMUNIQUER EN MILIEU DE TRAVAIL peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur les avantages d'une communication efficace avec des usagers, des locataires et des fournisseurs et les moyens de communication à utiliser face à des situations critiques.

Diagnostiquer des problèmes simples sur les systèmes de la mécanique du bâtiment 436266

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir de schéma, de plans et de systèmes réels :				
1	Identifier divers problèmes simples sur des systèmes :			
	– de plomberie;	☐	☐	☐
	– de chauffage central;	☐	☐	☐
	– de ventilation et de climatisation (système central);	☐	☐	☐
	– électriques;	☐	☐	☐
	– de protection incendie.	☐	☐	☐
2	Indiquer la cause possible des problèmes identifiés :			
	– de plomberie;	☐	☐	☐
	– de chauffage;	☐	☐	☐
	– de ventilation et de climatisation;	☐	☐	☐
	– du système électrique;	☐	☐	☐
	– du système central de protection incendie.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence DIAGNOSTIQUER DES PROBLÈMES SIMPLES SUR LES SYSTÈMES DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence DIAGNOSTIQUER DES PROBLÈMES SIMPLES SUR LES SYSTÈMES DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT peut être reconnue en milieu de travail à la suite de l'exécution d'une tâche qui consiste à identifier divers problèmes simples de plomberie, de chauffage, d'électricité, de protection-incendie, de ventilation et de climatisation à partir de schémas, de plans et de situations réelles et à en indiquer les causes possibles.

C3 – La compétence DIAGNOSTIQUER DES PROBLÈMES SIMPLES SUR LES SYSTÈMES DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT peut être reconnue en établissement de formation à la suite de l'exécution d'une tâche qui consiste à identifier divers problèmes simples de plomberie, de chauffage, d'électricité, de protection-incendie, de ventilation et de climatisation à partir de schémas, de plans et de situations réelles et à en indiquer les causes possibles.

Effectuer des travaux d'entretien sur un système de plomberie et chauffage 436295

	DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	À l'aide de directives ou de la documentation technique, vérifier et entretenir des :			
	– accessoires et des appareils de plomberie sanitaire (toilette, douche, baignoire, etc.);	☐	☐	☐
	– systèmes de chauffage (remplacement de filtres ou de courroies, etc.);	☐	☐	☐
	– chauffe-eau;	☐	☐	☐
	– pompes.	☐	☐	☐
2	Déboucher des conduits.	☐	☐	☐
3	Remplir une fiche ou un rapport d'entretien (travaux effectués, produits ou matériel utilisés).	☐	☐	☐
4	Appliquer les règles de santé et de sécurité pour l'ensemble des opérations de vérification et d'entretien.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur les techniques de vérification, d'entretien et de réparation sur divers éléments de plomberie et de chauffage et sur une pompe et sur la production d'une fiche ou d'un rapport d'entretien;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à vérifier et à entretenir des appareils de plomberie sanitaire, dont un chauffe-eau, et à effectuer le déblocage de conduits.

C3 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur les techniques de vérification, d'entretien et de réparation sur divers éléments de plomberie et de chauffage et sur une pompe et sur la production d'une fiche ou d'un rapport d'entretien;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à vérifier et à entretenir des appareils de plomberie sanitaire, dont un chauffe-eau, et à effectuer le déblocage de conduits.

Effectuer des travaux d'entretien sur un système de climatisation et de ventilation 436304

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	À l'aide d'une fiche d'entretien préventif, de la documentation technique, du matériel et des appareils requis :			
	– inspecter les composants des systèmes de ventilation et de climatisation;	☐	☐	☐
	– vérifier les conditions de fonctionnement des systèmes (évacuateurs de salle de bain, échangeurs d'air, etc.);	☐	☐	☐
	– nettoyer des composants (diffuseurs, grilles, etc.);	☐	☐	☐
	– lubrifier des composants (roulements, contacteurs, etc.);	☐	☐	☐
	– remplacer des composants (filtres, courroies, etc.).	☐	☐	☐
2	Remplir une fiche ou un rapport d'entretien (travaux effectués, produits ou matériel utilisés).	☐	☐	☐
3	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des opérations.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE « CLASSE B » RÉFRIGÉRATION

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C4 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION peut être reconnue sur présentation du certificat de qualification professionnelle « CLASSE B, RÉFRIGÉRATION » délivré par Emploi-Québec.

C3 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur le nettoyage et la lubrification de certains éléments d'un système de ventilation et de climatisation;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer une tournée d'inspection, à vérifier les conditions de fonctionnement et à effectuer le remplacement de certains composants du système de ventilation et de climatisation et à remplir une fiche ou un rapport d'entretien.

Explication des conditions de reconnaissance

C4 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

– d'un entretien portant sur le nettoyage et la lubrification de certains éléments d'un système de ventilation et de climatisation;

et

– de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer une tournée d'inspection, à vérifier les conditions de fonctionnement et à effectuer le remplacement de certains composants du système de ventilation et de climatisation et à remplir une fiche ou un rapport d'entretien.

Effectuer des travaux d'entretien sur un système de protection incendie 436312

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir de schémas, de plans et de mises en situation :				
1	Associer les signaux du tableau d'alarme incendie aux composants du système.	☐	☐	☐
2	Effectuer une vérification simple des sous-systèmes :			
	– de protection (exemple : porte coupe-feu automatisée);	☐	☐	☐
	– d'extinction (exemple : extincteur);	☐	☐	☐
	– de détection (exemple : détecteur de fumée);	☐	☐	☐
	– de communication (exemple : alarme).	☐	☐	☐
3	Selon les situations, déterminer les personnes à contacter.	☐	☐	☐
4	Remplir une fiche de vérification ou un rapport d'incident.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE peut être reconnue en milieu de travail à la suite de l'exécution d'une tâche qui consiste à associer les signaux d'un tableau d'alarme aux composants du système, à effectuer la vérification des sous-systèmes, à déterminer les personnes à contacter et à remplir une fiche de vérification ou un rapport d'incident.

C3 – La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE peut être reconnue en établissement de formation à la suite de l'exécution d'une tâche qui consiste à associer les signaux d'un tableau d'alarme aux composants du système, à effectuer la vérification des sous-systèmes, à déterminer les personnes à contacter et à remplir une fiche de vérification ou un rapport d'incident.

Effectuer des vérifications et des réparateurs mineures sur du matériel électrique — 436274

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Selon les dispositions du chapitre V (Électricité) du Code de construction du Québec, déterminer son champ de compétence selon les travaux à effectuer.	☐	☐	☐
2	Vérifier le fonctionnement d'un : – groupe électrogène (génératrice); – système d'éclairage intérieur et extérieur.	 ☐ ☐	 ☐ ☐	 ☐ ☐
3	Vérifier l'état général d'une chambre électrique (propreté, anomalies possibles).	☐	☐	☐
4	À l'aide d'un multimètre et d'une pince ampèremétrique, mesurer les paramètres (la résistance, le voltage, l'ampérage) d'un circuit électrique.	☐	☐	☐
5	Régler des minuteries (*time clock*).	☐	☐	☐
6	Dans le respect des normes du chapitre V (Électricité) du Code de construction du Québec : – changer une ampoule et un tube fluorescent; – remplacer un cordon d'alimentation; – repérer des composants défectueux (exemples : interrupteurs, prises de courant); – vérifier des disjoncteurs et des fusibles; – réarmer des disjoncteurs ou changer des fusibles.	 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
7	Remplir une fiche ou un rapport d'entretien (travaux effectués, produits ou matériel utilisés).	☐	☐	☐
8	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des travaux.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER DES VÉRIFICATIONS ET DES RÉPARATIONS MINEURES SUR DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES VÉRIFICATIONS ET DES RÉPARATIONS MINEURES SUR DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur la détermination de son champ de compétence en lien avec les travaux à exécuter, sur la vérification d'un groupe électrogène, des systèmes d'éclairage intérieur et extérieur et de l'état de la chambre électrique et sur la production d'un rapport d'entretien;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à mesurer les paramètres de circuits électriques et à en vérifier le fonctionnement, à régler une minuterie et à effectuer certaines réparations mineures sur du matériel électrique.

C3 – La compétence EFFECTUER DES VÉRIFICATIONS ET DES RÉPARATIONS MINEURES SUR DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur la détermination de son champ de compétence en lien avec les travaux à exécuter, sur la vérification d'un groupe électrogène, des systèmes d'éclairage intérieur et extérieur et de l'état de la chambre électrique et sur la production d'un rapport d'entretien;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à mesurer les paramètres de circuits électriques et à en vérifier le fonctionnement, à régler une minuterie et à effectuer certaines réparations mineures sur du matériel électrique.

Interpréter des plans de bâtiments 436323

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir d'un cahier de plans :				
1	Repérer sur un plan : – les éléments du système électrique, de plomberie, de chauffage, de protection incendie, de ventilation et de climatisation; – un équipement ou un composant (valve, soupape, pompe, etc.).	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
2	Localiser dans le bâtiment, les emplacements physiques des éléments d'un système représentés sur un plan.	☐	☐	☐
3	Localiser, dans un système réel, les composants représentés sur un plan.	☐	☐	☐
4	Recueillir, sur un plan, des données liées à un problème déterminé.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence INTERPRÉTER DES PLANS DE BÂTIMENTS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence INTERPRÉTER DES PLANS DE BÂTIMENTS peut être reconnue en milieu de travail à la suite de l'exécution d'une tâche qui consiste à repérer un système et ses composants sur un plan, à localiser dans un bâtiment ou dans un système réel des éléments représentés sur un plan et à recueillir des données liées à un problème déterminé.

C3 – La compétence INTERPRÉTER DES PLANS DE BÂTIMENTS peut être reconnue en établissement de formation à la suite de l'exécution d'une tâche qui consiste à repérer un système et ses composants sur un plan, à localiser dans un bâtiment ou dans un système réel des éléments représentés sur un plan et à recueillir des données liées à un problème déterminé.

Utiliser un micro-ordinateur 436333

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Créer un fichier et un dossier.	☐	☐	☐
2	Enregistrer des documents ou des fichiers dans les dossiers appropriés.	☐	☐	☐
3	Déplacer un document ou un fichier.	☐	☐	☐
4	Produire des rapports simples (saisie de données et impression).	☐	☐	☐
5	Envoyer un courriel avec des pièces jointes.	☐	☐	☐
6	Récupérer une pièce jointe à partir d'un courriel reçu.	☐	☐	☐
7	Rechercher de l'information sur Internet.	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence UTILISER UN MICRO-ORDINATEUR peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence UTILISER UN MICRO-ORDINATEUR peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche portant sur l'utilisation de différentes fonctions d'un logiciel d'exploitation et du courrier électronique, sur la recherche d'information sur Internet et sur la production de rapports simples.

C3 – La compétence UTILISER UN MICRO-ORDINATEUR peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche portant sur l'utilisation de différentes fonctions d'un logiciel d'exploitation et du courrier électronique, sur la recherche d'information sur Internet et sur la production de rapports simples.

Effectuer des tâches liées à l'administration d'un bâtiment et à l'application d'un plan d'urgence 436343

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Pour la location d'unités : – choisir les moyens de diffusion pour l'annonce d'unités de logements; – préparer les fiches de renseignements; – préparer les documents nécessaires pour la location (exemples : bail, règlements de l'immeuble, conditions de location, obligations du locataire et du locateur).	☐	☐	☐
2	Inscrire dans un registre les données au regard de la perception des loyers.	☐	☐	☐
3	Assurer le traitement des plaintes en respectant la Loi sur la Régie du logement.	☐	☐	☐
4	Appliquer un système de gestion des clés.	☐	☐	☐
5	Effectuer une tournée d'inspection (accès des lieux, stationnement ou garage, éclairage des aires communes et éclairage d'urgence).	☐	☐	☐
6	Selon les dispositions d'un plan d'urgence, décrire les mesures à prendre en situation d'urgence (incendie, appel à la bombe, panne électrique prolongée).	☐	☐	☐

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence EFFECTUER DES TÂCHES LIÉES À L'ADMINISTRATION D'UN BÂTIMENT ET À L'APPLICATION D'UN PLAN D'URGENCE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence EFFECTUER DES TÂCHES LIÉES À L'ADMINISTRATION D'UN BÂTIMENT ET À L'APPLICATION D'UN PLAN D'URGENCE peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur le choix de moyens de diffusion pour l'annonce d'unités de logement, la tenue d'un registre de perception de loyers, le traitement de plaintes, l'application d'un système de gestion de clés et sur les mesures à prendre en situation d'urgence;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer une tournée d'inspection des lieux et à préparer les fiches de renseignements et les documents nécessaires pour la location d'unités de logement.

C3 – La compétence EFFECTUER DES TÂCHES LIÉES À L'ADMINISTRATION D'UN BÂTIMENT ET À L'APPLICATION D'UN PLAN D'URGENCE peut être reconnue établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur le choix de moyens de diffusion pour l'annonce d'unités de logement, la tenue d'un registre de perception de loyers, le traitement de plaintes, l'application d'un système de gestion de clés et sur les mesures à prendre en situation d'urgence;

et

- de l'exécution d'une tâche qui consiste à effectuer une tournée d'inspection des lieux et à préparer les fiches de renseignements et les documents nécessaires pour la location d'unités de logement.